

## Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 10 avril 2017

### Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de février 2017.

#### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 5 points de base par rapport au mois de janvier 2017 pour s'élever à 1,68% au mois de février 2017. Le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 5 millions d'euros sur un mois pour s'élever à 160 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de février 2016, le taux s'est contracté de 12 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 14 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 4 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre 1,77% au mois de février 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 7 millions d'euros par rapport au mois de janvier 2017 pour porter l'activité mensuelle à 241 millions d'euros en février 2017.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

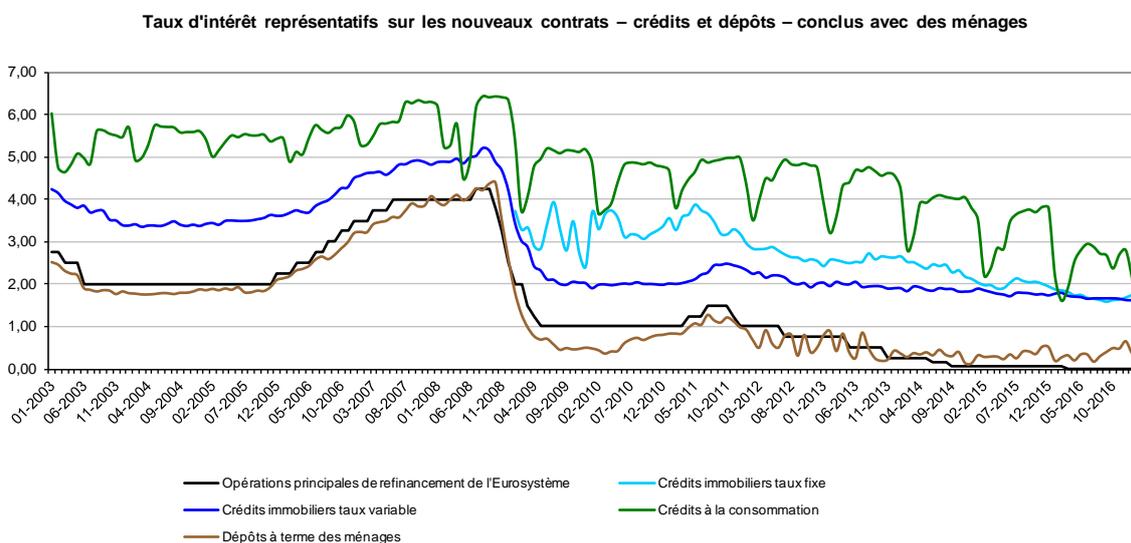
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

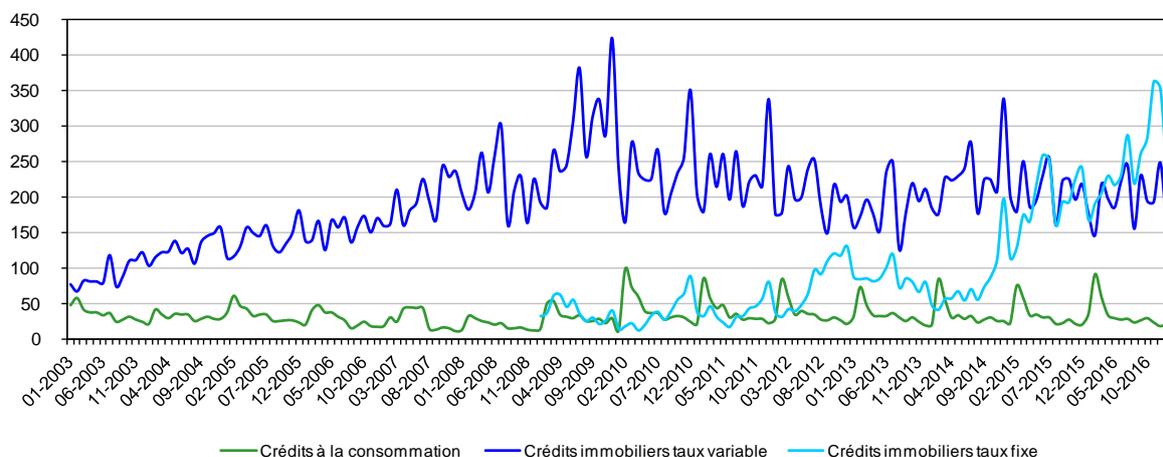
En glissement annuel, le taux s'est contracté de 7 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 51 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, s'est inscrit en forte baisse en raison des conditions avantageuses offertes par les banques à l'occasion du festival de l'automobile. En effet, ce taux a diminué de 82 points de base sur un mois pour s'inscrire à 1,29% durant le mois de février 2017. En comparaison avec le mois précédent, le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 62 millions d'euros pour s'élever à 85 millions d'euros au mois de février 2017. En glissement annuel, le taux a diminué de 31 points de base, tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 5 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 4 points de base par rapport à janvier 2017 pour atteindre 32 points de base en février 2017. La rémunération de ces dépôts a augmenté de 5 points de base en comparaison annuelle.



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



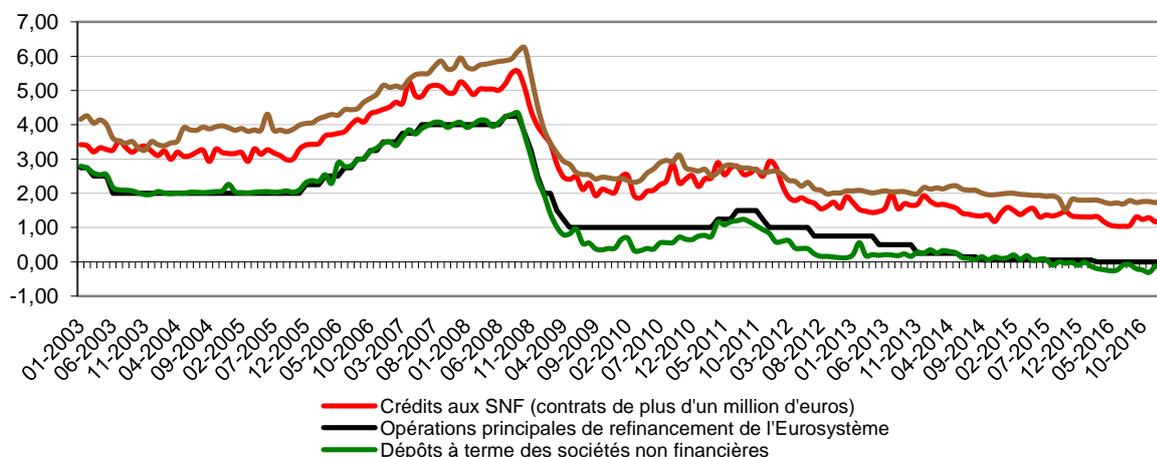
### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est resté inchangé à 1,79% en février 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 2 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 709 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de février 2016, ce taux a baissé d'un point de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 42 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base pour atteindre 1,20% au mois de février 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 380 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 5 121 millions d'euros en février 2017. En comparaison annuelle avec le mois de février 2016, ce taux a diminué de 11 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 2 179 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 5 points de base sur un mois, passant de -14 points de base en janvier 2017 à -19 points de base en février 2017.

### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

#### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
L-2983 Luxembourg  
Télécopieur: + 352 4774-4910  
[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)